

Décision

Générale

colonial

Décision n° 410 Décisions concernant les Ministères

n° 410

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

8 avril 1960

Numéro JO

n° 4 du 30/04/1960

Date du numéro

30 avril 1960

TEXTE INTÉGRAL

Les deux veuves sans enfants — Aïcha Houmad Hanifa ; — Bouro Dougal Ismael de l'ex-adjutant de la Compagnie des Gardes-Cercle, Mahamoud Mohamed Mahamoud, Mle 25, décédé le 20 février 1960, percevront à compter du 21 février 1960, les allocations viagères de reversion suivantes : — Aïcha Houmad Hanifa.....14.400 fr. par an — Bouro Doupsal Ismael.....14.400 fr. par an Ces allocations seront payées aux intéressées, trimestriellement, au vu d'un certificat de vie délivré par les autorités qualifiées. La dépense est imputable au Budget local.